

Renaturation de l'Ardon Commune de Vaucelles-et-Beffecourt

Compte-rendu de la réunion de piquetage 8 août 2019

Lieu :	Départementale D65, 02000 Vaucelles-et-Beffecourt
--------	---

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	Lot 1 : FORETS & PAYSAGES Lot 2 : FORETS & PAYSAGES

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Excusé
LEBEL Béatrice	Présidente du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette		V
LEBASTARD Jean-Luc	Vice-Président du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette		V
FRAISE Mathieu	Maire de la commune de Vaucelles-et-Beffecourt		V
APPLINCOURT David	Entreprise Forêts & Paysages	V	
FALCONNET Madisone	Agence de l'eau Seine-Normandie	V	
ALAVOINE Jean-François	Agence Française pour la Biodiversité	V	
TUAUX Sophie	Agence Française pour la Biodiversité		V
FRIMIN David	Conservatoire d'espaces Naturels de Picardie		V
TETU Christopher	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	V	
PERDEREAU Pascal	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette		V
PACAUD Geoffrey	Union des syndicats de rivières	V	

Cette réunion concerne le démarrage des travaux de renaturation de l'Ardon entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette sur la commune de Vaucelles-et-Beffecourt. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise FORETS & PAYSAGES (59) pour le Lot 1 (renaturation de l'Ardon) et pour le lot 2 (mise en défens : clôtures et abreuvoirs).

Le coût des travaux, pour les tranches 1 à 3), s'élève à 276 225 € H.T dont 80% sont financés par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 3,5 mois pour la tranche 1.

SITUATION ACTUELLE :

Il y a plusieurs décennies, l'Ardon a entièrement été recalibré, conférant au cours d'eau un lit rectiligne aux écoulements homogènes et aux berges abruptes, peu favorables à la biodiversité.

En 2014, le syndicat a décidé d'entreprendre des travaux de reméandrage sur un tronçon test à la confluence entre l'Ardon et l'Ailette. Sur ce tronçon, après seulement quelques semaines, l'Ardon a retrouvé un aspect beaucoup plus naturel, avec une diversification de ses faciès d'écoulement et de ses habitats.

Au vu du succès rencontré, le syndicat a décidé d'être encore plus ambitieux en poursuivant ces travaux de reméandrage sur un linéaire beaucoup plus important. L'opération globale de reméandrage est prévue sur l'Ardon et une petite partie de l'Ailette sur un linéaire avoisinant les 7 km, afin que l'Ardon retrouve un caractère plus naturel sur la majeure partie de son cours.



L'Ardon actuel suite à son recalibrage



L'ancien lit de l'Ardon

OBJECTIFS ET DETAIL DES TRAVAUX :

Les objectifs du projet sont de recréer un lit et des berges naturelles à l'Ardon au plus près de son tracer d'origine en fond de vallée et recréer des habitats diversifiés favorables à la vie aquatique.

La pose d'une clôture et la mise en place d'abreuvoirs garantiront l'abreuvement du bétail présent dans la pâture adjacente tout en protégeant durablement le cours d'eau, ses berges et sa végétation.

Enfin, pour permettre le franchissement du cours d'eau sans générer d'obstacle à l'écoulement, un pont dalot et une passerelle piétonne seront mis en place.

Les travaux consistent à :

- créer un nouveau lit par déblais/remblais sur un linéaire d'environ 1 000 m
- combler l'ancien lit par déblais/remblais sur un linéaire d'environ 750 m
- prolonger le ru de la Boise et un fossé sur environ 300 m
- combler l'ancien lit du ru de la Maladrie sur environ 120 m
- créer 2 dépressions de 100 m² chacune
- restaurer une ripisylve diversifiée
- mettre en place un pont-dalot adapté aux véhicules de 3,5 T
- mettre en place une passerelle piétonne
- mettre en place 2 pompes de prairie pour l'abreuvement du bétail
- mettre en place une clôture sur environ 650 m

Le détail précis des travaux ainsi que les plans sont disponibles sur le site internet de l'Union des syndicats à l'adresse suivante : <http://www.union-des-syndicats.fr/Projetsencours/fiche/id/68>

AVANCEMENT DE L'ENTREPRISE :

Les travaux ont débuté semaine 32 par le débroussaillage de l'emprise du futur lit sur une largeur d'environ 20 m en suivant le linaire piqueté préalablement par le maître d'œuvre.

L'entreprise a conservé les arbres et souches qui pourrait perdurer en haut de berges après les travaux de terrassement.



Débroussaillage du site au droit du futur tracer de l'Ardon

Au vu du plan des travaux, des jalons ont été disposés tout le long du nouveau tracer de l'Ardon sur environ 1 000 m, matérialisant ainsi le haut de berge en rive gauche du nouveau lit. Les jalons n'ont pas été implantés à distance régulière mais en fonction des méandres du nouveau tracer.



Jalons de piquetage (haut de berge rive gauche) et arbres à conserver

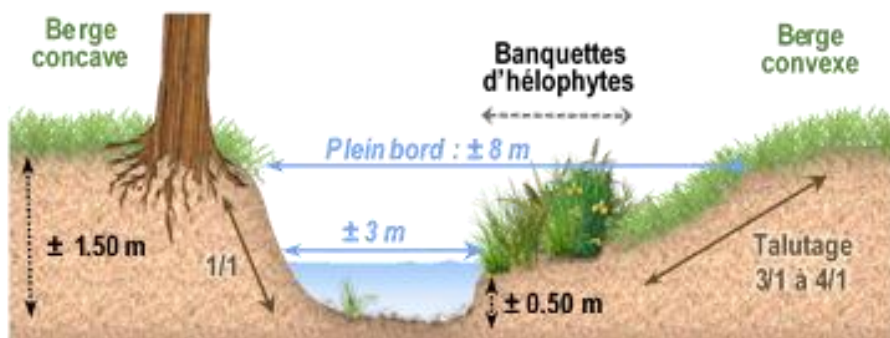
Les autres aménagements (mares, clôtures, abreuvoirs, pont dalot et passerelle) seront piquetés ultérieurement avec les personnes concernées : CEN de Picardie, éleveur bovin, commune de Vaucelles,

Une fois le nouveau lit de l'Ardon créé, la mise en eau se fera progressivement en 3 fois (3 jours) afin de limiter le départ de matières fines, conformément aux recommandations de l'AFB.

Parallèlement, une pêche de sauvegarde à l'électricité pourra être envisagée dans le lit actuel de l'Ardon afin de prélever un maximum de poissons restés bloqués dans d'éventuelles poches d'eau. La Fédération de pêche de l'Aisne sera avertie le plus tôt possible afin de caler conjointement cette pêche de sauvegarde.

A REALISER PAR L'ENTREPRISE :

L'entreprise débutera les travaux de terrassement **le mercredi 21 août**. Elle se consacrera entièrement aux travaux de déblais afin de créer le nouveau lit et les nouvelles berges de l'Ardon. Conformément au CCTP, leurs dimensions moyennes sont présentées dans le schéma ci-dessus :



Profil en travers type du nouveau lit à créer

L'entreprise veillera à créer des berges aux pentes très douces (3 à 4 /1) avec en pieds des banquettes d'hélophytes en rives convexes (intrados des méandres) et des berges plus raides (1 à 2 /1) en rives concaves (extrados des méandres).

L'entreprise veillera à conserver un maximum d'arbres et souches stables en haut de berges.

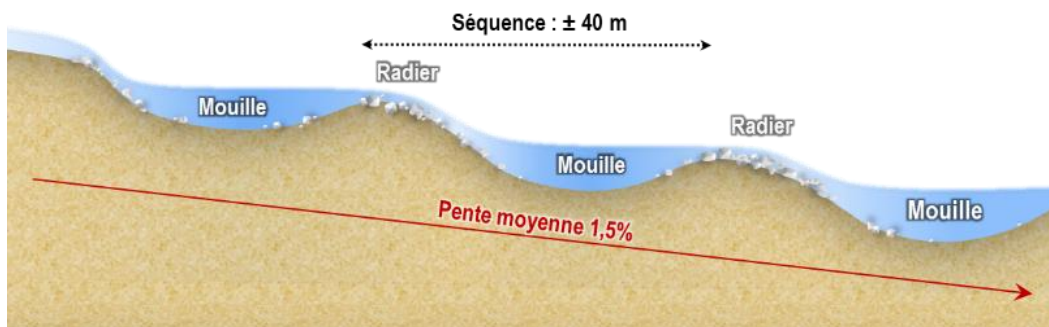
La hauteur moyenne des berges est d'1,50 m et pourra varier de 20 à 30 cm en fonction des secteurs, comme notamment pour permettre le débordement dans les zones de roselières en cas de montée des eaux.

La largeur de la base du lit est en moyenne de 3 m, mais variera de ± 0.5 m en fonction des zones de mouilles, plus larges, et des zones de radiers, plus resserrées. La largeur plein bord pourra varier de 7 à 8 m en fonction de la pente des berges. Les sinuosités du lit et des berges seront assez marquées et aucun aménagement ne devra avoir un aspect anguleux afin de donner l'apparence la plus naturelle possible, conformément au schéma ci-dessous :



Schéma type de l'hydromorphologie du nouveau lit

Le profil en long du nouveau lit devra respecter une pente moyenne d'1,5 % en alternant des zones de pente plus douce et d'autres de pente plus marquée : séquence radier – mouille environ 40 m.



Profil en long du nouveau lit

L'entreprise veillera à créer un lit et des berges à l'aspect naturel et aux courbes bien arrondies sans forme anguleuse. L'ensemble de ces éléments figurent sur le plan des travaux en annexe de ce compte-rendu.

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Un piquetage de l'ensemble de la zone de travaux a été réalisé par le maitre d'œuvre en présence de l'entreprise.
- Le chantier aura une durée prévisionnelle de 3,5 mois. Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet de renaturation de l'Ardon, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - Sébastien LAURENT – Entreprise Forêts & Paysages 07.76.01.80.28
 - Jonathan LARGET / Geoffrey PACAUD – Union des syndicats 03.23.20.36.74
 - Christopher TETU – technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette : 06.82.13.55.14

COUT ET FINANCEMENT

Le coût des travaux de la tranche 1 est de **134 266,00 € H.T**, répartis de la façon suivante :

- **Lot 1** (renaturation de cours d'eau) : **124 661,00 € H.T**
- **Lot 2** (mise en défens de cours d'eau) : **9 605,00 € H.T**

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine Normandie.



Les 20 % restant sont financés par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion est prévue le **mardi 27 août à 9H00**, directement sur le site des travaux à Vaucelles et Beffecourt.

Le service technique,

